



31 janvier 2024

(24-0780)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE: STATUT DE
L'AUTORITÉ SAOUDIENNE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Membre présentant la notification	ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE
--	----------------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Statut de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle
Objet	Droit d'auteur et droits connexes; propriété industrielle (en général); moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2024/IP/SAU/24_00759_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Le texte a été publié par le biais de la Résolution du Conseil des Ministres n° 496, datée du 14/9/1439AH, et modifiée par la Résolution du Conseil des Ministres n° 374, datée du 28/9/1440AH, et la Résolution du Conseil des Ministres n° 57, datée du 20/1/1442AH.	
Langue(s) du texte notifié	Anglais, arabe
Entrée en vigueur	6 juin 2018
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	18 décembre 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle As Sahafah Olaya Street 6531 P.O. Box 13321 Riyadh 3059 Arabie saoudite Adresse électronique: Saip@saip.gov.sa

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.